Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales. (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, à compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel : titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment. Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

Qui sont les candidats F.O.-DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

En votant pour les candidats F.O.-DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

En votant F.O.-DGFIP, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et démontrent le bien fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CAP ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction.

Lors des longs cycles de discussions organisés par la Direction générale, les représentants F.O.-DGFIP, uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels, mais trop souvent seuls, ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par F.O.-DGFIP et notamment des règles de gestion transparentes et identiques sur l'ensemble du territoire et assurant toutes les garanties aux agents.

F.O.-DGFIP exige notamment :

> au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;

> pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;

> le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femmes-hommes » ;

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

FO DGFiP

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

> que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;

> que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

Le responsable du Groupement

FO DGFiP **DiSI Nord :** Luc Gravelines.

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	POTTIER Françoise	Agent AAP1	ESI LILLE
2	LELONG Jean-Luc	Agent AAP1	ESI LILLE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

1	DESFROMONT Catherine	Contrôleur C2	ESI LILLE
2	KOWALIKOWSKI Jérôme	Contrôleur C2	ESI LILLE

FO DGFiP SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

FO DGFiP DiSI Nord

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

FO DGFiP

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE